

## REGLEMENT ET PROGRAMME MARATHON PHOTO

*À l'occasion des Journées du Patrimoine  
Samedi 19 et Dimanche 20 septembre 2026*

**1- Frais d'inscription** : gratuit

**2- Inscriptions** :

- **Par mail** à [marathonphotobatut@gmail.com](mailto:marathonphotobatut@gmail.com) . L'inscription vous sera validée par un accusé de réception. Notez : Nom, Prénom, Catégorie (enfant, ado ou adulte), N° de téléphone, matériel utilisé : *Smartphone* ou *Appareil photo numérique*.
- **Par téléphone** : 05 63 82 10 63
- **A l'accueil** du centre culturel Le Rond Point

**3- 3 catégories** : moins de 12 ans / 12 à 18 ans / adultes

**4- Appareils autorisés** : smartphone, appareil photo numérique

**5- Les photos** :

- **Le thème** sera dévoilé à 9h30, le jour du marathon
- Elles devront être prises
  - **entre 9h30 et 12h30,**
  - **sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet :**  
Aigefonde / Aussillon / Boissezon / Castres /  
Caucalières / Labruguière / Lagarrigue /  
Mazamet / Navès / Noailhac / Payrin-Augmontel /  
Pont de l'Arn / Saint Amans Sout /  
Valdurenque
- S'il y a des personnages, il faut leur accord formel (sauf photo de foule en public)
- Chaque participant peut soumettre au jury deux photos maximum
  - Format d'image : **Jpeg** quel que soit le type d'appareil utilisé
  - Pour les appareils photos numériques : résolution maximum de 3500 x 5000 pixels (équivalent d'un tirage A3 de bonne qualité)



**6- Transmission des photos prises avec un smartphone**

- Par mail à l'adresse : [marathonphotobatut@gmail.com](mailto:marathonphotobatut@gmail.com)
- Une photo en pièce jointe par mail : si vous avez deux photos, envoyez deux mails
- Les envoyer de préférence de l'extérieur du centre culturel

- Si au moment d'envoyer la photo en pièce jointe votre application vous demande de choisir une définition (taille), choisissez la plus grande.
- Dans l'objet du message, inscrivez : Nom, Prénom, N° de la photo, lieu de prise de vue. Exemple : Philippe Durand / 1 / Place de la mairie, Aussillon.
- Si vous savez le faire, renommez chaque photo avec les mêmes indications
- Le dépôt des photos est validé par un accusé réception

## 7- Transmission des photos prises avec un appareil photo numérique

Également par mail ou bien venir sur place, pour cela :

- Munissez-vous de votre ordinateur portable pour faire la sélection des photos et d'éventuelles retouches.
- Ne laisser sur la carte mémoire que les images que vous soumettez au jury, chacune légendée avec vos nom, prénom et numéro.
- Remettez votre carte mémoire avec les images sélectionnées à l'intérieur du Rond-Point,

## 8- Les critères du jury :

Le jury sera sensible à toute recherche créative : composition, cadrage, point de vue, originalité, travail avec la lumière, rendu des matières etc. plutôt qu'aux effets, filtres etc. en post-production.

**Toute photo qui ne respectera pas les instructions du règlement ne sera pas prise en compte.**

## 9- Récompenses :

- **Adultes :**
    - 1<sup>er</sup> prix : un séjour de deux jours aux Rencontre d'Arles (forfait d'entrée aux expositions et une nuit d'hôtel pour deux personnes) début juillet 2027,
    - 2<sup>ème</sup> prix : un pass toutes expositions pour les Rencontre d'Arles 2027
    - 3<sup>ème</sup> prix : 1 photo encadrée d'Arthur Batut liée au patrimoine
    - Pour les dix premiers un tirage A3 de la photo gagnante qui sera exposée au musée Arthur Batut accompagné d'un défilement des photos sur écran vidéo. Les tirages seront remis aux gagnants après leur exposition.
    - Du 4<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> : 2 livres sur la photographie
  - **12 à 18 ans :** Pour les 3 premiers :
    - un appareil argentique noir et blanc jetable
    - + un stage d'une ½ journée en labo : découverte de l'argentique, et tirages de photos prises avec l'appareil jetable.
  - **Moins de 12 ans :** Pour les 3 premiers : 1 appareil numérique fantaisie
- Des photos Ados et Enfants feront également l'objet d'un tirage.**

**10-Les participants mineurs** sont sous l'entière responsabilité de la personne majeure qui les accompagne.

**11-La participation est réservée aux amateurs** et non aux professionnels de la photographie.

**12-Tout participant** jouit du plein **droit d'exploitation** de ses photographies conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant, il autorise le Musée Arthur Batut à les utiliser à des fins de promotion ou lors de manifestations culturelles (avec la mention de l'auteur). Mais elles sont déclarées sans but lucratif.

**13-La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve** du présent règlement et des décisions prises par le jury et les organisateurs.

# Programme du week-end

## Samedi 19/09

9 h / 10 h

Accueil : café, thé, petits gâteaux, renseignements  
Dernières inscriptions / distribution du règlement

9 h 30

Annonce des thèmes, début des prises de vues

De 11 h à 13 h

Réception des photos

## Dimanche 20/09

11 h

Visite du musée et projections en boucle dans la salle de spectacles de toutes les photos des concurrents, et de photos d'Arthur Batut.

11 h 30

remise des récompenses

12 h

verre de l'amitié